



Non-remboursement des frais de déplacement par mon syndicat

Par **Julien**, le **06/06/2008** à **20:58**

Bonjour,

Il y a quelques mois, lors d'élections étudiantes j'ai fait de nombreux déplacements. Habituellement, je me les faisais rembourser très rapidement. Or, j'ai envoyé début avril mes derniers justificatifs de remboursement, avec la somme qui leur correspondait. Il y avait 3 feuilles de demande de remboursement, chacune pour une classification différente : "intervention développement", "préparation élections" et "autre", respectivement d'un montant de 150€, 200€ et 35€. C'est la procédure imposée par mon syndicat (étudiant), par soucis de commodité je suppose.

J'ai donc suivi cette procédure à la lettre, du moins il me semble. Mais sur les 3 demandes, je n'ai reçu qu'un chèque de 150€, montant des déplacements des "interventions développement". Mais aucune trace des 2 autres. La demande "autre" était une amende, c'est pourquoi je laisse à mon syndicat le soin de juger s'il a besoin de me rembourser cette dépense inhabituelle, ou pas. En revanche les 200€ m'inquiètent beaucoup plus !

J'ai donc tenté d'en parler au responsable local, sans succès. J'ai tenté à plusieurs reprises de prendre contact avec lui, par sms, par msn, par mail, allant jusqu'à lui demander, s'il n'était pas capable de me renseigner, de me fournir les coordonnées d'une personne qui le pourrait. Rien non plus. Absolument aucune réponse ! En outre, il y a eu un grand changement dans les instances de ce syndicat, en mai dernier. Donc vers qui me tourner ?

Je me rends alors sur le site web du syndicat étudiant, le 1 juin 2008, et je tombe sur l'adresse mail "globale" du syndicat. J'envoie donc par ce biais un nouveau courrier électronique. Et à ce jour, je n'ai eu aucune réponse.

Ma question est donc : après 3 mois d'attente et de vaines démarches, y a-t-il un moyen d'obliger ce syndicat à me rembourser ? Quels sont les recours possibles ? Ou y a-t-il un délai limite de non-réponse dans ce genre de cas ? Devrais-je aller jusqu'à envoyer un courrier A/R ?

Merci d'avance de vos réponses, en espérant qu'elles seront d'une aide précieuse !

Par **Julien**, le **15/06/2008** à **11:24**

Un petit up !
Merci de vos réponses !